



COMMISSION SPORTIVE

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

10 avenue du 4ème Régiment d'Infanterie
BP 369 - 89006 AUXERRE Cedex

Tel : 03 58 43 00 60

Mail : plantelme@yonne.fff.fr

PV 194 Sp 43

PV de la Commission Sportive du 26 avril 2023

Président : M. TRINQUESSE Jean-Louis

Présents : MM. BARRAULT Norbert – BATAU Jean Michel – BENARD Christian – SCHMINKE Didier

Début de la réunion : 16h00

Réserve

La commission prend note de l'absence de confirmation de réserve pour la rencontre ci-dessous :

- Match D1 - 24899262 du 23.04.23 Joigny 1 – Avallon FCO 2

Forfaits

Match 25105252 du 23.04.2023 St Bris Le Vineux 2 – Quarré St Germain 1 D3 gr C

La commission,

- prend note du courriel du club de St Bris Le Vineux en date du 20 avril 2023 déclarant forfait général pour leur équipe seniors 2.
- en application de l'article 19 du règlement des championnats seniors,
- dit l'équipe de St Bris Le Vineux 2 en forfait général,
- Amende de 320€ au club de St Bris Le Vineux pour forfait général seniors après le 31/12 (amende 6.17).

Match 25031737 du 23.04.23 Chéu 1 – SC Sénonais 1 D4 gr A

La commission,

- attendu que sur la FMI, il est mentionné : « absence de l'équipe visiteuse),
- attendu que le club du SC Sénonais n'a pas envoyé de mail officiel pour déclarer ce forfait,
- en application de l'article 19 du règlement des championnats seniors,
- donne match perdu par forfait non déclaré à l'équipe du SC Sénonais 2 au bénéfice de l'équipe de Chéu 1,
- score : Chéu 1 = 3 buts, 3 pts – SC Sénonais 2 = 0 but, - 1pt,
- amende 90 € pour forfait non déclaré au club du SC Sénonais (amende 6.13).

La commission,

- prend note du courriel du club de Chéu en date du 23 avril 2023, demandant le remboursement des frais kilométriques du match aller du 6 novembre 2022 pour le déplacement à Sens,
- demande au secrétariat de débiter le compte du club du SC Sénonais de la somme de 174.83 € pour en créditer le compte du club de Chéu (remboursement des frais de déplacement du match aller du 06.11.22 – soit 98 km aller-retour x 4 véhicules x 0,446 €).

Match 25785732 du 22.04.23 Héry 1 – St Georges/Toucy 2 CC U18

La commission :

- prend note du courriel du club de St Georges en date du 20 avril 2023,
- donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe de St Georges/Toucy 2 au bénéfice de l'équipe d'Héry 1,
- score : Héry 1 = 3 buts - St Georges/Toucy 2 = 0 but,
- dit l'équipe d'Héry 1 qualifiée pour le prochain tour de CC U18,
- amende 30 € au club de St Georges pour forfait déclaré jeunes (amende 6.11).

Changements dates, horaires, terrains

Courriel du club de Chéu en date du 25 avril 2023

La commission prend note que les matchs de leurs équipes seniors se joueront sur le terrain du stade de Flogny La Chapelle jusqu'à la fin de saison.

Match 24916795 du 07.05.23 Gurgy 1 – Avallon FCO 2 D1

Demande d'avancement de match du club de Gurgy.

La commission,

- vu l'accord écrit des deux clubs,
- donne ce match à jouer le samedi 6 mai 2023 à 18 h 00 sur les installations de Gurgy.

Match 25261939 du 30.04.23 Gurgy 2 – Héry 2 D3 gr B

Demande d'avancement de match du club de Gurgy.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs,

- donne ce match à jouer le samedi 29 avril 2023 à 16 h 00 sur les installations de Gurgy.

Match 25261938 du 30.04.23 Charny 1 – Vergigny St Flor Portugais 1 D3 gr B

Demande de report de match du club de Charny.

La commission,

- en application de l'article 9 – Calendrier – B – Horaires : « 6. *En tout état de cause, les coups d'envoi des matchs des deux dernières journées, sont fixés par la Commission Sportive le même jour à la même heure.* »,
- au vu du classement et des impératifs du calendrier D3 de fin de saison,
- donne ce match à jouer le 7 mai 2023 sur les installations de Charny – seule date de libre,
- précise aux deux clubs que le report de ce match n'est pas possible à la date du 21 mai 2023, l'avant dernière journée de championnat étant le 14 mai 2023.

Match 25016656 du 30.04.23 Serein AS 2 – St Sauveur Moutiers 1 D4 gr B

Demande de report de match du club de Serein AS.

La commission,

- en application de l'article 9 – Calendrier – B – Horaires : « 6. *En tout état de cause, les coups d'envoi des matchs des deux dernières journées, sont fixés par la Commission Sportive le même jour à la même heure.* »,
- au vu du classement et des impératifs du calendrier D4 gr B de fin de saison,
- confirme le maintien de ce match à sa programmation initiale le 30 avril 2023,

- précise au club de Serein AS que le report de ce match n'était pas possible à la date du 28 mai 2023, l'avant dernière journée de championnat étant le 14 mai 2023.

Match 25016173 du 30.04.23 Asquins Montillot 2 – Serein HV 1 D4 gr B

Demande de report de match et courriel du club de Serein HV.

La commission,

- en application de l'article 9 – Calendrier – B – Horaires : « 6. *En tout état de cause, les coups d'envoi des matchs des deux dernières journées, sont fixés par la Commission Sportive le même jour à la même heure.* »,
- au vu du classement et des impératifs du calendrier D4 gr B de fin de saison,
- confirme le maintien de ce match à sa programmation initiale le 30 avril 2023,
- précise au club de Serein HV que le report de ce match n'était pas possible à la date du 21 mai 2023, l'avant dernière journée de championnat étant le 14 mai 2023.

Match 25016659 du 07.05.23 Vermenton 2 – Serein AS 2 D4 gr B

Demande d'avancement de match du club de Vermenton.

La commission,

- vu l'accord écrit des deux clubs,
- donne ce match à jouer le 7 mai 2023 à 11 h 30 sur les installations de Vermenton.

Match 25030055 du 30.04.23 St Sauveur Moutiers 1 – Malay Le Grand 1 Féminin à 8

Demande de report de match du club de Malay Le Grand.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs,

- donne ce match à jouer le 28 mai 2023 sur les installations de St Sauveur.

FMI

La commission prend note des feuilles de match papier reçues pour la journée du 22 avril 2023 et enregistre les résultats :

- CY U18 - 25785721 Ent Flo/Neuvy 1 - St Georges/Toucy 1
- CY U15 - 25809566 AJA 3 - St Clément Onze 1
- CY U15 - 25809565 Toucy/Diges.Pourrain 1 - Charny 1
- U15 D1 - 25578195 Ent Flo/Neuvy 1 - Sens FC 2

Match 24914642 du 21.04.23 Coulanges La Vineuse 1 – UF Tonnerrois 1 D2 gr B

La commission, vu le rapport informatique de la FMI et le constat d'échec FMI,

- réceptionne la feuille de match papier dûment remplie par les deux clubs,
- enregistre le résultat : Coulanges La Vineuse 1 = 1 / UF Tonnerrois 1 = 1.

Mr Barrault n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

Questions diverses

Match 25261841 du 30.04.23 Neuvy Sautour 2 – Mt St Sulpice 2 D3 gr B

Courriel du club de Neuvy Sautour en date du 25 avril 2023 : demande d'arbitre.

La commission a transmis cette demande à la CDA mais précise qu'un arbitre est déjà désigné pour cette rencontre.

Mr Schminke n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

Match 25105220 du 30.04.23 E.C.N. 2 – Asquins Montillot 1 D3 gr C

Courriel du club d'E.C.N. en date du 23 avril 2022 : demande d'arbitre.

La commission a transmis cette demande à la CDA mais précise qu'un arbitre est déjà désigné pour cette rencontre.

Match 25027946 du 23.04.23 Cerisiers 1 – Auxerre Stade 3 féminin à 8

- Courriel du club de Cerisiers en date du 24 avril 2023 demandant le remboursement des frais kilométriques du match aller du 23 octobre 2022 pour le déplacement à Auxerre,
- demande au secrétariat de débiter le compte du club d'Auxerre Stade de la somme de 117,74 € pour en créditer le compte du club de Cerisiers (remboursement des frais de déplacement du match aller du 23.10.22 – soit 88 km aller-retour x 3 véhicules x 0,446 €).

Match 25030053 du 23.04.23 Serein AS 1 – Monéteau 1 féminin à 8

La commission,

- attendu qu'aucun délégué n'est inscrit sur la feuille de match informatisée,
- *vu les dispositions de l'article 24 du règlement du championnat seniors du District de l'Yonne : Fonctions du délégué : alinéa B - définition des généralités : « Pour chaque rencontre, au même titre que le rôle d'arbitre le rôle de délégué est attribué à une personne physique.*

Cette personne est désignée par le District pour représenter les instances et s'assurer du bon déroulement de la rencontre dans le respect des règlements et surtout elle veille à l'Esprit Sportif.

Quand le District ne désigne pas de représentant officiel, ce rôle est à la charge d'un licencié majeur du club recevant avec obligation de tenir le rôle de délégué sous peine de match perdu si ce manquement est constaté par la commission compétente du district de l'Yonne. Un match ne peut avoir lieu sans délégué. »

- applique le règlement et donne match perdu par pénalité à l'équipe de Serein AS 1 au bénéfice de l'équipe de Monéteau 1,
- score : Serein AS 1 = 0 but, - 1 pt – Monéteau 1 = 3 buts, 3 pts,
- Amende 30 € au club de Serein AS pour absence de délégué sur la FMI (amende 5.13).

Match 25769034 du 23.04.23 Charmoy 2 – Joigny 1 Challenge féminin

Courriel du club de Joigny en date du 25 avril 2023 demande de remboursement des frais de déplacement.

La commission,

- attendu que le match n'a pas eu lieu suite au manque d'effectif de l'équipe de Charmoy 2,
- attendu que le club de Charmoy a envoyé le mail d'annulation de ce match au club de Sens FC au lieu de Joigny,
- attendu que l'équipe de Joigny s'est déplacée pour cette rencontre le 23 avril 2023,
- demande au secrétariat de débiter le compte du club de Charmoy de la somme de 24,08 € pour en créditer le compte du club de Joigny (remboursement des frais de déplacement, soit 18 km aller-retour x 3 véhicules x 0.446 €).

Match 25578414 du 29.04.23 Sens Jeunesse/Gron Véron 1 – St Clément Onze U15 D1

Courriel du club de St Clément Onze en date du 25 avril 2023 : demande d'arbitre.
La commission a transmis cette demande à la CDA.

Absences d'arbitre

La commission transmet à la C.D.A. les absences des arbitres désignés pour les journées des 22 et 23 avril 2023.

Coupes YONNE seniors, féminines, jeunes

La commission rappelle que les tirages au sort des coupes de l'Yonne se **dérouleront le 28 avril 2023 en direct sur la radio FRANCEBLEU AUXERRE** (entre 18h00 et 19h00)

Désignation des délégués

La commission prend note de la désignation des délégués officiels du district pour le match suivant :

Journée du 30 avril 2023

- D3 gr A St Denis Les Sens 2 – Joigny 2 : Mme Vié Florence

Fin de la réunion : 17h15

Le Président

Trinquesse Jean-Louis

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. »